

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

UIB ASSURANCES

Siège Social : Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

La société UIB ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 Mars 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Karim DEROUICHE (FINOR).

BILAN ARRETE AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortiss. et provisions	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	5 231 169	602 800	4 628 370	5 110 718
	5 231 169	602 800	4 628 370	5 110 718
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 680 925	716 604	964 321	1 071 383
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	0	0	0	0
AC23 Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
	1 680 925	716 604	964 321	1 071 383
AC3-Placements				
AC31 Terrains et constructions	0	0	0	0
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	20 092 239	0	20 092 239	0
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	11 000 120	0	11 000 120	0
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	9 000 000	0	9 000 000	0
AC336- Autres	0	0	0	0
	40 092 359	0	40 092 359	0
AC4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	-	-	-	-
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises	1 465	0	1 465	0
AC520 Provision d'assurance vie	1 166 706	0	1 166 706	1 206
AC530 Provision pour sinistres vie	244 068	0	244 068	0
AC560 Autre Provision Technique vie	0	0	0	0
	1 412 239	0	1 412 239	1 206
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	0	0	0	0
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	12 335	0	12 335	75
AC62-Créances nées d'opérations de réassurance	1 937 013	0	1 937 013	2 838
AC63-Autres créances				
AC631 Personnel	3 667	0	3 667	9 880
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	483 954	0	483 954	138 015
AC633 Débiteurs divers	85 945	0	85 945	15 285
	2 522 914	0	2 522 914	166 093
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	9 281 143		9 281 143	6 728 596
AC722 Autres charges à répartir	9 054 615	6 036 410	3 018 205	6 036 410
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	80 953		80 953	0
AC733 Autres comptes de régularisation	54 043		54 043	73 139
	18 470 755	6 036 410	12 434 344	12 836 145
Total de l'actif	69 410 360	7 355 813	62 054 546	19 185 545

BILAN ARRETE AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
CP1- Capitaux propres	30 000 000	30 000 000
CP1' Capital souscrit non appelé	0	<7 500 000>
CP5- Résultat reporté	<4 351 794>	<135 781>
Résultat reporté hors modifications comptables	<7 492 377>	<3 276 344>
Effet des modifications comptables	3 140 583	3 140 583
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	25 648 206	22 364 239
CP6- Résultat de l'exercice	<6 486 199>	<4 216 033>
Total capitaux propres avant affectation	19 162 006	18 148 206
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	42 769	0
	42 769	0
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310- Provisions pour primes non acquises	3 682	0
PA320- Provisions assurances vie	38 647 795	3 136
PA330- Provision pour sinistres (vie)	694 133	0
	39 345 590	3 136
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	1 412 239	1 206
	1 412 239	1 206
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	165 154	216
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
PA63-Autres dettes	1 114 757	1 032 782
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632-Personnel	320 558	362 736
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	344 149	225 049
PA634-Créditeurs divers	450 050	444 997
	1 279 911	1 032 997
PA7-Autres passifs		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	812 032	0
	812 032	0
Total du passif	42 892 540	1 037 340
Total des capitaux propres et du passif	62 054 546	19 185 545

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2024	Opérations brutes au 31/12/2024	Cessionset / ou rétrocessions au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2023
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	39 016 229	<970 847>	38 045 381	365
	39 016 229	<970 847>	38 045 381	365
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	375 730	0	375 730	0
PRV 22- Produits des autres placements	0	0	0	0
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	0	0	0	0
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	0	0	0	0
	375 730	0	375 730	0
PRV3- Plus values non réalisées sur placements	0	0	0	0
PRV4- Autres produits techniques	0	0	0	0
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	<742 774>	9636	<733 138>	<79 643>
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	<694 133>	234.432	<459 701>	0
	<1 436 907>	244.068	<1 192 839>	<79 643>
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	<38 644 660>	1 165 499	<37 479 160>	<1 929>
CHV 22- Autres provisions techniques	0	1 465	1 465	0
CHV 23- Provision sur contrats en unité de compte	0	0	0	0
	<38 644 660>	1 166 964	<37 477 696>	<1 929>
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	<2 005 822>		<2 005 822>	<224 901>
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0		0	0
CHV 43- Frais d'administration	<1 075 370>	0	<1 075 370>	<198 634>
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs	0	1 465 190	1 465 190	1 793
	<3 081 192>	1 465 190	<1 616 002>	<421 743>
CHV5- Autres charges techniques	<5 048 263>	0	<5 048 263>	<3 089 242>
CHV8- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	<90 036>	0	0	<34 834>
CHV 92- Correction de valeur sur placements	0	0	0	0
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0	0	0
	<90 036>	0	<90 036>	<34 834>
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	<8 909 099>	1 905 375	<7 003 724>	<3 627 027>

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	<7 003 724>	<3 627 027>
PRNT1- Produits des placements		
PRNT11- Revenus des placements	662 810	232 460
PRNT12- Produits des autres placements	0	0
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	0	0
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	993	0
	663 803	232 460
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	0	0
CHNT12- Correction de valeur sur placements	0	0
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	<1 554>	<1 282>
	<1 554>	<1 282>
PRNT2- Autres produits non techniques	277	
CHNT3- Autres charges non techniques	<56 469>	<809 184>
Résultat provenant des activités ordinaires	<6 397 667>	<4 205 033>
CHNT4- Impôts sur le résultat	<78 032>	<500>
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	<6 475 699>	<4 205 533>
CHNT5- Pertes Extraordinaires	<10 500>	<10 500>
Résultat net de l'exercice	<6 486 199>	<4 216 033>
CHNT6- Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	<6 486 199>	<4 216 033>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2024 (Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	39 161 869	616
Sommes versées pour paiement des sinistres	<502 153>	0
Décaissements de primes pour les cessions	<28 800>	0
Commissions versées aux intermédiaires	<669 516>	0
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<2 549 777>	<3 105 134>
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	<40 114 689>	0
Encaissements liés à la cession de placements financiers		67 912
Impôts, taxes et versements assimilés	<1 644 752>	<933 430>
Produits financiers reçus	1 565 464	232 460
Impôts sur les bénéfices payés		
Autres mouvements	<1 853>	<1 613>
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation	<4 784 208>	<3 739 189>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<160 696>	<618 152>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<160 696>	<618 152>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	7 500 000	7 500 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7 500 000	7 500 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	<548>	
Variation de trésorerie	2 554 548	3 142 659
Trésorerie de début de l'exercice	6 726 596	3 583 937
Trésorerie de fin d'exercice	9 281 143	6 726 596

Tableau des engagements reçus et donnés au 31/12/2024 (Exprimé en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
HB1 Engagements reçus	0	0
HB2 Engagements donnés	0	0
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0	0
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0	0
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2024**

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société UIB Assurances a pour objet toutes opérations d'assurances sur la vie et, d'une façon générale, toutes opérations comportant des engagements dans l'exécution desquels intervient la durée de la vie humaine, ainsi que les opérations de capitalisation.

Elle peut traiter toutes opérations connexes aux assurances sur la vie et de capitalisation dans les limites de la réglementation en vigueur, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La Société peut, en outre, pratiquer toutes autres opérations d'assurances, de financement et de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sur la vie ou de capitalisation sont ou seraient autorisées à pratiquer.

L'objet de la Société renferme également la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations en lien avec l'activité d'assurances sur la vie ou connexe de la Société, par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

- Identité

Raison Sociale : UIB Assurances

Capital Social : 30 000 000 Dinars

Identifiant unique : 1685183L

Siège social : Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

- Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'UIB Assurances est présidé par M. Kamel NEJI et se compose comme suit :

Noms	Date d'expiration du mandat / durée du mandat
Mr. KAMEL NEJI	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
UIB représentée par Mr DUBOIS PHILIPPE JOSEPH BERNARD ¹	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mme ILHEM BOUAZIZ	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mme MOLKA FAKHFAKH	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mme NADIA ZOUARI	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mr. MOHAMED BESSA ¹	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2026 : 3 ans
Mme FTAMA LOUHICHI ¹	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2026 : 3 ans

¹ Changement du représentant permanent de l'UIB et nomination de deux administrateurs par l'AGO tenue le 25 Octobre 2024

- Directeur Général : M. Mondher KHABCHECHE

2. LES FAITS MARQUANTS DU SECTEUR DES ASSURANCES

- La FTUSA a concrétisé le projet de création d'une plateforme d'échanges inter-compagnies qui a été lancée début 2024.
- Le lancement par FTUSA de la 1ère édition d'un évènement dédié au Risk Management en 7 mars 2024, sous le thème « Classement des risques émergents 2023 : Vision du secteur des assurances ».
- La création officielle par la FTUSA de l'Agence de Lutte contre la Fraude et l'Arnaque (ALFA) dans le secteur des assurances, en 5 juillet 2024.

En matière de réglementation, l'année 2024 était marquée par :

- La loi organique relative aux droits des patients et à la responsabilité médicale a été publiée, le 20 juin 2024, dans le Journal officiel (JORT). Cette loi est destinée à garantir les droits des patients et à protéger les médecins en créant un cadre légal clair pour ce qui est de la responsabilité médicale.
- La loi des finances 2025 qui est parue au JORT du 10 décembre 2024. Les principales nouveautés, pour le secteur des assurances, se présentent comme suit :
- La création d'un Fonds d'assurance pour la perte d'emploi pour des raisons économiques.
- L'introduction d'un fonds de protection sociale destiné aux ouvrières tunisiennes travaillant dans le secteur agricole.
- La création d'un Fonds de Garantie des victimes des accidents de la circulation et l'élargissement du champ d'intervention de ce fonds pour inclure l'indemnisation des dommages en cas de non-souscription à un contrat d'assurance.
- Augmentation des taux de l'IRPP et de l'IS.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du Système Comptable des Entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définies par le décret 96-2459, portant approbation du Cadre Conceptuel et plus particulièrement par les Normes Comptables Sectorielles relatives aux Entreprises d'Assurances et de Réassurances (NCT 26, 27, 28, 29, 30 & 31).

3.1. Actifs incorporels

Les actifs Incorporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actifs, prévus par les Normes Comptables N°6, sont pris en compte à leurs coûts d'acquisitions.

Conformément à la norme comptable tunisienne NCT°11, ce poste a subi un changement d'estimation comptable en 2022.

Le taux d'amortissements a été estimé à 10% à partir de 2022 au lieu de 20% au cours de 2021. La durée d'amortissement des logiciels a été prolongée afin de mieux respecter le plan attendu de consommation des avantages économiques qui seront procurés par ces immobilisations.

3.2. Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation qui répondent aux critères de classement en tant qu'actifs, prévus par les Normes Comptables N°5, sont pris en compte à leurs coûts d'acquisitions.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de chaque immobilisation.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

- Ordinateurs et accessoires : 20%
- Imprimantes et scanners : 20%
- Matériel de transport : 20%
- Serveurs et composantes des serveurs : 20%
- Réseaux – Téléphones : 10%
- Aménagement siège social : 10%

3.3. Placements

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme comptable NCT 31.

Les revenus de placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

3.3.1 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

3.3.2 Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage.

Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle la compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés.

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

3.4. Frais préliminaires :

Conformément à la possibilité offerte par les normes comptables (plus précisément la NCT°10), les frais engagés avant la date de démarrage de l'activité ont été enregistrés en frais préliminaires. Ils correspondent à l'ensemble des charges engagées au moment de la création de l'entité, dans le cadre du lancement de son activité. Cette option est activable lorsque l'entité affiche une rentabilité globale attendue au cours des exercices ultérieurs.

Ces frais préliminaires font l'objet d'un report sur les exercices suivants ; les charges ainsi reportées seront résorbées sur une durée maximale de 3 ans à partir de la date d'entrée effective en exploitation mais sans dépasser 5 ans à partir de l'exercice d'engagement de chaque charge.

3.5. Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

3.6. Provisions techniques :

▪ **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

▪ **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

▪ **Provision pour frais de gestion :**

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

3.7. Les opérations de réassurances:

Les opérations courantes et les opérations d'inventaires au titre de la réassurance sont comptabilisées sur la base des principes établis par les normes comptables en vigueur.

3.8. Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clés de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie.
- Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

4. ACTIVITE DE LA COMPAGNIE AU 31/12/2024

- **Production & Structure du portefeuille** (Voir PRV1Primes):

Au 31 décembre 2024, la Compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de 39 019 890 DT contre 526 DT au 31 décembre 2023.

- **Réassurance & Acceptation :**

Le solde réassurance s'est établi au 31/12/2024 à 1 905 375 DT contre 2 838 DT au 31/12/2023.

- **Les Autres charges techniques & non techniques :**

Les autres charges techniques & non techniques, s'élèvent au 31/12/2024, respectivement à 5 048 263 DT et 56 469 DT contre 3 089 242 DT et 809 184 DT au 31/12/2023.

5. ANALYSE DES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024

5.1. Actifs

5.1.1. AC1 : Les actifs incorporels

Les actifs incorporels présentent au 31 décembre 2024 une valeur comptable nette de 4 628 370 DT contre une valeur comptable nette de 5 110 718 DT au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2024			Amortissements cumulés au 31/12/2024			VCN	
	Valeur brute 31/12/2023	Acquisitions 2024	Valeur brute 31/12/2024	Amort Cumulé au 31/12/2023	Dotations de la période	Amort Cumulé au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023
Logiciels	5 231 169	0	5 231 169	120 452	482 348	602 800	4 628 370	5 110 718
Total	5 231 169	0	5 231 169	120 452	482 348	602 800	4 628 370	5 110 718

5.1.2. AC2 : Les actifs corporels d'exploitation

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2024 à 964 321 DT contre 1 071 383 DT au 31 décembre 2023. Il se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2024			Amortissements cumulés au 31/12/2024			VCN	
	Valeur brute 31/12/2023	Acquisitions 2024	Valeur brute 31/12/2024	Amort Cumulé au 31/12/2023	Dotations de la période	Amort Cumulé au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023
Ordinateurs et accessoires	135 482	-	135 482	66 081	26 749	92 831	42 652	69 401
Imprimantes et scanners	10 343	1 391	11 734	4 867	1 633	6 500	5 234	5 475
Matériel de transport	248 600	146 980	395 580	88 418	53 747	142 164	253 416	160 183
Serveurs et composantes des serveurs	658 114	-	658 114	212 223	131 623	343 845	314 268	445 891
Réseaux – Téléphones	33 417	2 541	35 958	9 271	3 592	12 863	23 094	24 146
Matériel de bureau et informatique	81 864	289	82 153	21 758	17 343	39 101	43 053	60 106
Aménagement siège social	349 765	12 139	361 904	43 584	35 715	79 299	282 605	306 183
Total	1 517 585	163 340	1 680 925	446 202	270 402	716 604	964 321	1 071 383

5.1.3. AC3 : Placements

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 40 092 359 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31-12-2024
Parts d'OPVCM et part dans FCP	20 092 239
Obligations et autres titres à revenus fixe	11 000 120
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	9 000 000
Total placements	40 092 359

5.1.4. AC5 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 1 412 239 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Provisions d'assurance Vie	1 166 706	1 206
Provisions pour Sinistre Vie	244 068	-
Provisions pour Primes non acquises	1 465	-
Total	1 412 239	1 206

5.1.5. AC6 : Créances

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 2 522 914 DT contre 166 093 DT 31 décembre 2023, soit une augmentation de 2 356 821 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Créances nées d'opération de réassurance	1 937 013	2 838
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	483 954	138 015
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	12 335	75
Personnel	3 667	9 880
Débiteurs divers	85 945	15 285
Total	2 522 914	166 093

5.1.6. AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 12 434 344 DT contre 12 836 145 DT au 31 décembre 2023, soit une diminution de 401 801 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	9 281 143	6 726 596	(A)
Autres charges à répartir	9 054 615	6 036 410	(B)
Intérêts et loyers acquis et non échus	80 953	0	
Autres comptes de régularisation	54 043	73 139	(C)
Total	18 470 755	12 836 145	
Résorptions des charges à répartir (*)	<6 036 410>		
Total	12 434 344	12 836 145	

(*) Il s'agit de résorptions des frais préliminaires exercice 2023 & 2024.

(A) Il s'agit des avoirs en banques.

(B) Le poste Autres charges à répartir enregistre les frais préliminaires liées aux frais de constitution et de mise en place des outils nécessaires pour le lancement de l'activité de l'UIB Assurances, conformément à la norme comptable tunisienne NCT°10 (« Norme comptable relative aux charges reportées »)

L'ensemble des charges imputables à la création de l'entité et à la mise en place des outils (depuis 2020 et jusqu'au 30/11/2023) ont été reclassées en Autres charges à répartir. Ce changement de méthode comptable a été réalisé conformément à la norme comptable tunisienne NCT°11 (« Norme comptable relative aux modifications comptables »).

Le tableau ci-dessous retrace la décomposition des charges affectées aux frais préliminaires :

Libellé	2020	2021	2022	2023	Total
Services extérieurs	10 508	242 241	379 791	112 022	744 562
Autres services extérieurs	80 364	373 986	160 519	220 499	835 368

Charges de personnel	278 642	1 988 804	2 514 557	2 092 709	6 874 712
Impôts et taxes rattachés aux charges de personnel	7 243	49 531	63 037	52 587	172 398
Dotations aux amortissements serveurs, matériels informatiques	2 041	107 223	146 860	157 538	413 662
Frais de constitution de la société (2020)	13 914				13 914
Total	392 712	2 761 784	3 264 764	2 635 355	9 054 615

(C) Le solde des autres comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2024 à 54 043 DT contre 73 139 DT au 31 décembre 2023 soit une diminution de 19 096 DT :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Autres charges constatées d'avance	53 690	73 139
Différences/prix de remboursement à percevoir / BTA	353	0
Total	54 043	73 139

5.2. Capitaux propres et passifs

5.2.1 Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Le capital social est fixé à 30 000 000 TND divisé en 300 000 actions nominatives de 100 TND chacune entièrement souscrites et totalement libérées. Il est réparti entre les actionnaires comme suit :

Noms / prénoms	Nombre d'actions à souscrire	Montant souscrit et totalement libéré en dinars
UIB	299 994	29 999 400
Mme Moufida Hamza	1	100
Mr Dubois Philippe Josephe Bernard (*)	1	100
M. Kamel Néji	1	100
Mme Ilhem Bouaziz	1	100
Mme Molka Fakhfakh	1	100
Mme Nadia Zouari	1	100
Total	300 000	30 000 000

(*) Action UIB Assurance précédemment détenue par Mr Raoul LABBE DE LA GENARDIER

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

Libellé	Capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres avant affectation résultat	22 500 000	<135 761>		22 364 239
Affectation AGO du 08/03/2024		<4 216 033>		<4 216 033>
Résultat au 31 décembre 2024			<6 486 199>	<6 486 199>
Libération 4/4 du Capital	7 500 000			7 500 000
Solde 31/12/2024	30 000 000	<4 351 794>	<6 486 199>	19 162 006

Le total des capitaux propres après résultat de l'exercice s'élève au 31 décembre 2024 à 19 162 006 DT.

5.2.2 PA2 : Provisions pour autres risques et charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 42 769 DT.

Il est à noter que la société a reçu courant 2024 une notification suite à une mission de vérification CNSS portant sur les exercices 2021-2022-2023.

En couverture des risques éventuels et sur la base de cette notification, la société a constaté dans ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 les provisions jugées nécessaires.

5.2.3 PA3 : Provisions techniques brutes

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 39 345 590 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Provisions d'assurance Vie	38 647 795	3 136
Provisions pour Primes non acquises	3 662	0
Provisions pour Sinistre Vie	694 133	0
Total	39 345 590	3 136

5.2.4 PA5 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 1 412 239 DT contre 1 206 DT au 31 décembre 2023.

5.2.5 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2024 à 1 279 911 DT contre 1 032 997 DT au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 246 914 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	165 154	216	164 938
Personnel	320 558	362 736	<42 178>
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	344 149	225 049	119 100 (A)
Créditeurs divers	450 050	444 997	5 053 (B)
Total	1 279 911	1 032 997	246 914

(A): le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Etat, impôts et taxes	211 886	83 251	128 635
Etat, organismes de sécurité sociale	132 263	141 798	<9 535>
Total	344 149	225 049	119 100

(B) : Les dettes envers les créditeurs divers se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Charge à payer	408 565	391 969	16 596
Divers fournisseurs	41 485	53 028	<11 543>
Total	450 050	444 997	5 053

5.2.6 PA7 : Les autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 812 032 DT et correspond aux intérêts perçus d'avances.

5.3. Notes sur l'Etat de Résultat

5.3.1 PRV1 Primes

Les primes émises et acceptées nettes des cessions de réassurance s'élèvent à 38 045 381 DT au 31 décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Primes émises nettes d'annulations	39 019 890	526	39 019 364
Variation de la Provision pour primes non acquises	<3 662>	0	<3 662>
Primes émises nettes	39 016 229	526	39 015 703
Primes cédées	<970 847>	<161>	<970 686>
Total net	38 045 381	365	38 045 016

5.3.2 PRV2 Produits des placements

Les produits des placements totalisent 375 730 DT au 31 décembre 2024.

5.3.3 CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 1 192 839 DT au 31 décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Charges de Sinistres	1 436 907	79 643	1 357 264
Charges de Sinistres à la charge de Réassureurs	<244 068>	-	<244 068>
Total	1 192 839	79 643	1 113 196

5.3.4 CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève à 37 477 696 DT au 31 décembre 2024, détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Provisions d'assurance vie	38 644 660	3 136	38 641 524
Total brut de la variation des autres provisions d'assurance vie	38 644 660	3 136	38 641 524
Part des réassureurs dans les provisions techniques	<1 166 964>	<1 206>	<1 165 758>
Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie	37 477 696	1 929	37 475 766

5.3.5 CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation nettes totalisent 1 616 002 DT au 31 décembre 2024 contre 421 743 DT au 31 décembre 2023.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats, nets de commissions reçues des réassureurs.

5.3.6 CHV5 Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent 5 048 263 DT au 31 décembre 2024 contre 3 089 242 DT au 31 décembre 2023 et correspondent essentiellement à la dotation pour résorption des frais préliminaires.

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme NCT 30.

5.3.7 CHV9 Charges de placements

Les charges de placements totalisent 90 036 DT au 31 décembre 2024 contre 34 834 DT au 31 décembre 2023.

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

5.3.8 PRNT1 Produits des placements

Les produits des placements totalisent 663 803 DT au 31 décembre 2024 contre 232 460 DT au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 433 343 DT.

5.3.9 CHNT3 Autres charges non techniques

Les Autres charges non techniques totalisant 56 469 DT au 31 décembre 2024 contre 809 184 DT au 31 décembre 2023.

5.4. Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie

La trésorerie de fin d'exercice s'élève à 9 281 143 DT.

(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation

Ces flux totalisent <4 784 208> DT. Ils proviennent essentiellement des rubriques suivantes :

- Encaissements des primes reçues des assurés s'élèvent à 39 161 869 DT
- Produits financiers reçus s'élèvent à 1 565 464 DT
- Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers <40 114 689> DT
- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à <2 549 777> DT
- Impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à <1 644 752> DT
- Commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à <669 516> DT
- Sommes versées pour paiement des sinistres s'élèvent à <502 153>DT
- Décaissements de primes pour les cessions s'élèvent à <28 800> DT

(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à <160 696> DT.

(C) Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les encaissements provenant des activités de financement s'élèvent à 7 500 000 DT provenant de la libération du 4^{ème} quart du capital.

5.5. Notes sur le décompte fiscal

TABLEAU FISCAL DE L'EXERCICE 2024

Résultat net de l'exercice après modifications comptables (avant IS,CSS et taxe conjoncturelle)		<6 397 667>
1- REINTEGRATIONS		43 009
- Dons et subventions excédentaires		-
- Interêts et pénalités de retard		-
- Taxes sur les voyages		-
- Cadeaux et frais de réception excédentaires		-
- Provisions pour risques et charges		42 769
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles		240
- Impôts directs supportés aux lieux et plaxe d'autrui		-
2- DEDUCTIONS		-
- Reprise sur des provisions antérieurement réintégrées		-
RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS		<6 354 658>
- Déductions des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal		
* Provisions pour créances douteuses		-
* Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées		-
* Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques		-
RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES PROVISIONS ET AVANT DEDUCTION DES DEFICITS ET AMORTISSEMENTS		<6 354 658>
3- DEDUCTIONS DES AMORTISSEMENTS DIFFERES ET DES DIFICITS REPOTES		0
- Réintégration des amortissements de l'exercice		3 770 955
- Déduction des déficits reportés		
- Déduction des amortissements de l'exercice (*)		<3 770 955>
- Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires (*)		
RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES DES DEFICITS ET AMORTISSEMENTS		<6 354 658>
4- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES		-
- Dividendes et assimilés		-
- Plus value de cession des actions cotées		-
RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES DEFICITS ET AMORTISSEMENTS		<6 354 658>
- Déduction pour reinvestissement		-
RESULTAT IMPOSABLE		<6 354 658>

(*) Les amortissements différés non encore imputables au 31 décembre 2024 s'élèvent à 6 942 150 DT et se détaillent comme suit :

Amortissements différés 2021:	11 221
Amortissements différés 2022:	27 476
Amortissements différés 2023:	3 132 499
Amortissements différés 2024:	3 770 955
	6 942 151

6. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 18 Novembre 2024, des contrats IFC avec UIB et UIB Finance.

Le montant des primes constatés au titre de l'exercice 2024 s'élève à 36 408 471 DT.

- L'UIB Assurances a constaté au titre de l'exercice 2024 une charge correspondant aux commissions de placement pour un montant de 7 513 DT et revenant à L'UIB Finance.
- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 avril 2021, un contrat de sous location avec L'UIB Assurances moyennant un loyer annuel de 92 675 DT en TTC avec une majoration de cinq pour cent tous les ans. Durant toute la durée des travaux d'aménagement, la quotité du loyer à régler par UIB Assurances a été fixée à la moitié du loyer annuel global. Les travaux d'aménagement du siège loué ont été finalisés fin septembre 2022.

Le montant de la charge de loyers constaté au titre de l'exercice 2024 s'élève à 103 121 DT en TTC.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 19 novembre 2021, une convention d'infogérance avec la banque UIB portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurances par la banque UIB.

Les prestations d'infogérance ont été estimées par la banque à un montant de 346 606 DT en TTC au titre de l'exercice 2024.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 avril 2021, un contrat avec la banque UIB portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par l'UIB Assurances.

En contrepartie des services rendus, l'UIB Assurances a comptabilisé la charge pour un total de 1190 DT en TTC.

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en 26 octobre 2023 entre L'UIB assurances et l'UIB. La commission revenant à l'UIB en contre partie des contrats d'assurances conclu en 2024 s'élève à 888 473 DT.

7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 février 2025, par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2024**

ANNEXE 8- Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs

Annexe n°8 :Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	5 231 169	0	0	5 231 169	120 451	0	482 348	0	0	0	0	602 800	0
1.3 Fonds de commerce	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.4 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 1 :	5 231 169	0	0	5 231 169	120 451	0	482 348	0	0	0	0	602 800	0
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 517 585	163 340	0	1 680 925	446 202	0	270 402	0	0	0	0	716 604	0
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.3 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 2 :	1 517 585	163 340	0	1 680 925	446 202	0	270 402	0	0	0	0	716 604	0
3. Placements													
3.4 Autres placements financiers	0	40 092 359	0	40 092 359	0	0	0	0	0	0	0	0	40 092 359
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	0	20 092 239	0	20 092 239	0	0	0	0	0	0	0	0	20 092 239
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	0	11 000 120	0	11 000 120	0	0	0	0	0	0	0	0	11 000 120
3.4.3 Prêts hypothécaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.4 Autres prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	0	9 000 000	0	9 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000 000
3.4.6 Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.6 Placements des contrats en UC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 3 :	0	40 092 359	0	40 092 359	0	0	0	0	0	0	0	0	40 092 359
TOTAL:	6 748 754	40 255 699	0	47 004 453	566 653	0	752 750	0	0	0	0	1 319 403	0

**Annexe 9- État récapitulatif des placements AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)**

Désignation:	Valeur brute	Valeur nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0	0
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	20 092 239	20 092 239	20 115 640	23 402
Autres parts d'OPCVM	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 000 120	11 000 120	11 000 120	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0
Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0
Autres dépôts	9 000 000	9 000 000	9 000 000	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	0	0	0	0
TOTAL:	40 092 359	40 092 359	40 115 760	23 402
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	39 672 915	39 672 915		
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	9 288 545	9 288 545		

ANNEXE 11- Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers	0	0	0	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	0	1 039 533	1 039 533	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+P RV23+PRV24
Revenus des autres placements	0	0	0	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)	0	0		
Total produits des placements	0	1 039 533	1 039 533	
Intérêts	0	0	0	CHNT11+CHV91
Frais externes	0	91 590	91 590	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+ CHV92+CHV93
Autres frais	0	0		
Total charges des placements	0	91 590	91 590	

Annexe n° 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance vie

LIBELLES	TOTAL
Primes	39 016 229
Charges de prestations	<1 436 907>
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	<38 644 660>
Solde de souscription	<1 065 339>
Frais d'acquisition	<2 005 822>
Autres charges de gestion nettes	<6 123 633>
Charges d'acquisition et de gestion nettes	<8 129 455>
Produits nets de placements	285 694
Solde financier	285 694
Primes cédées et/ou retrocédées	<970 847>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	244 068
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	1 166 964
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	1 465 190
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	1 905 375
Résultat technique	<7 003 724>
<u>Informations complémentaires</u>	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	39 345 590
Provisions techniques brutes à l'ouverture	3 136

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2024**

Année d'inventaire	Exercice 2023	Exercice 2024
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)		
* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	-	-
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-	-
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)	1 568	19 325 466
* Provisions mathématiques moyennes	1 568	19 325 466
* Montant minimum de participation		
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB		

La première partie du tableau (1) correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices.

Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau (2) reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2024

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1°colone	39 016 229
Charges de prestations	CHV1 1°colone	<1 436 907>
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colone	<38 644 660>
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 – PRV3 1° colone	0
Solde de souscription		<1 065 339>
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	<2 005 822>
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5	<6 123 633>
Charges d'acquisition et de gestion nettes		<8 129 455>
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	285 694
Solde financier		285 694
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colone	<970 847>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colone	244 068
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colone	1 166 964
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colone	1 465 190
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		1 905 375
Résultat technique		<7 003 724>
<u>Informations complémentaires</u>		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		39 345 590
Provisions techniques brutes à l'ouverture		3 136

I - RAPPORT GENERAL

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Société « UIB ASSURANCES »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « UIB ASSURANCES », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, les états de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de D : 19.162.006, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à D : 6.486.199.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 28 février 2025.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme

nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 06 mars 2025

FINOR

Karim DEROUICHE

II - RAPPORT SPECIAL

I.1 RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Société « UIB ASSURANCES »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions des articles précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisations et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Votre conseil d'administration réuni en date du 25 octobre 2024 a autorisé la conclusion d'un contrat d'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) avec l'UIB.

En vertu de ce contrat, les primes émises au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à D : 36.247.248.

- Votre conseil d'administration réuni en date du 25 octobre 2024 a autorisé la conclusion d'un contrat d'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) avec l'UIB Finance.

En vertu de ce contrat, les primes émises au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à D : 161.223.

II- Conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs :

- Votre société a conclu en 2023 une convention cadre de bancassurance avec l'UIB qui mandate cette dernière pour conclure des contrats d'assurance en nom de votre société et pour son compte par l'intermédiaire du réseau bancaire de l'UIB. Votre société délègue ainsi la réalisation d'un certain nombre d'actes de gestion afférents au contrat d'assurance à l'Intermédiaire UIB Banque.

Le contrat est conclu pour une durée initiale fixée à trois ans et sera renouvelé annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB bénéficie, dans le cadre de la distribution des contrats d'assurance, d'une rémunération sous la forme d'une commission de distribution calculée en pourcentage du montant de la prime d'assurance encaissée nette de droits et de taxes.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice 2024 s'élèvent à D : 888.473.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 septembre 2023.

- Votre société a conclu un contrat de sous location avec l'UIB portant sur la totalité du 2ème étage de l'immeuble situé au Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis et ce, pour le besoin d'exercice des activités assurancielles et commerciales relevant de l'objet social de votre société.

Ce contrat a pris effet le 30 mai 2021 et s'étend sur une période de dix ans, renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie, l'UIB perçoit, annuellement et d'avance, un loyer annuel global de D : 92.675 TTC avec une augmentation annuelle de 5% à partir du 1^{er} novembre 2022.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice s'élèvent à D : 103.121 TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 avril 2021.

- Votre société a conclu avec l'UIB, en tant qu'intermédiaire agréé, un contrat en vertu duquel cette dernière assure la tenue du registre des valeurs mobilières émises par votre société.

En contrepartie des services rendus, l'UIB Banque perçoit une rémunération annuelle de D : 1.000 hors taxes.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice s'élèvent à D : 1.190 TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 avril 2021.

- Votre conseil d'administration tenu le 19 Novembre 2021 a autorisé la conclusion des deux contrats suivants avec l'UIB :

- Un contrat cadre des prestations de services à assurer par l'UIB. Ce contrat cadre (MSA : Master Services Agreement) est exécuté à travers la conclusion de sous contrats d'application (CSA : Client Services Agreement) à la demande de votre société. Les termes de chaque contrat d'application seront fixés par votre société et porteront soit à des contrats d'infogérance soit à des contrats de sécurité financière.

En contrepartie des services rendus pour chaque contrat d'application (CSA), votre société versera à l'UIB une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis, majorés d'une marge de pleine concurrence et ce en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.

- Un contrat de prestation de services (CSA), sous forme d'infogérance, qui sont assurés par l'UIB. Ces prestations d'infogérance se détaillent comme suit :

- Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de votre société.
- Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés.
- Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Interne.
- Approvisionnement : Gestion et administration des machines, Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire.
- Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés.
- Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies. Service de restauration des données à la demande.
- Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.
- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important.
- Point d'accès Internet : Fourniture des éléments du service de connexion à l'Internet ainsi que des moyens d'accès ouvert aux partenaires.
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance.
- Service pour la fourniture et la gestion de solutions de sécurité informatique.
- Poste de travail : Concerne la prise en charge du déploiement, du support et de la maintenance des solutions postes de travail.

Ces deux contrats ont été signés en mars 2023.

Dans ce cadre, l'UIB a réalisé, au cours de l'exercice 2024, des prestations qui sont essentiellement relatives à l'intervention de ses équipes dans le cadre d'installation des serveurs et de maintenance pour le compte de votre société.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice s'élèvent à D : 346.606 TTC.

III- Obligations et engagements envers les dirigeants sociaux :

Le conseil d'administration réuni en date du 29 septembre 2023 a décidé de nommer Mr Mondher KHABCHECH en tant que Directeur Général de la société pour un mandat de trois années renouvelables et ce, à compter du 12 septembre 2023. Sa rémunération a été fixée comme suit :

- Une rémunération fixe annuelle brute de D : 329.771 correspondant à D : 216.000 dinars nets à servir sur 12 mois soit D : 18.000 nets par mois ;
- Une rémunération variable annuelle nette d'un montant minimum de D : 60.000 et ce, sous réserve de la réalisation des objectifs fixés annuellement par le Conseil d'administration.

Le conseil d'administration réuni le 28 février 2025 a décidé de fixer la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2024, à servir en 2025, a un montant net de D : 60.000.

En outre, il bénéficie des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 500 litres ;
- Les mêmes avantages sociaux bénéficiant aux salariés de la société, en matière d'assurances, d'Indemnité de Départ à la Retraite, de droit au congé, d'indemnité de scolarité, de tickets de restauration, de la prime de l'AID, du chargement téléphone mobile,

Les obligations et engagements de votre société envers ses dirigeants (y compris les charges fiscales et sociales), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Désignation	Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024
Avantages à court terme (*)	706 989	174 441
Avantages postérieurs à l'emploi	47 906	47 906
Total	754 895	222 347

() charges fiscales et sociales comprises*

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 06 mars 2025

FINOR

Karim DEROUICHE